

Édition printemps-été 2012

26^e assemblée générale annuelle de JEVI



Les dirigeants de votre conseil d'administration* ont l'immense plaisir de vous inviter à votre assemblée générale annuelle, le 20 juin prochain. Vous serez informés sur l'ensemble des services offerts, sur les différents programmes, les interventions et les ententes qui font de JEVI un partenaire privilégié dans le monde de la santé mentale en Estrie. Une occasion de partager avec vos dirigeants ainsi que les membres du personnel sur les différentes réalisations de votre centre de prévention du suicide.

Finalement, cette assemblée permet de vous présenter le budget de JEVI, ses sources de revenus et ses défis de croissance qui sont toujours présents.

Nous sommes actuellement 352 personnes à détenir, en tant que membres, le droit de vote à cette assemblée générale et, à ce titre, d'élire vos dirigeants au conseil d'administration et d'orienter les décisions.

Nous souhaitons avoir le privilège de vous rencontrer le 20 juin prochain. ♦

* Dans l'ordre habituel : Jacques Duchesneau, secrétaire-trésorier, Michel Thibault, Gina Bergeron, vice-présidente, Richard Caron, président, Jean Verlez, Pascal Cloutier, Serge Caron et Marc Drouin. Absent : Jean-Guy Dion.

Avis de convocation

Chers membres,
JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie vous invite à participer
à votre assemblée générale annuelle qui se tiendra :

Le mercredi, 20 juin 2012 à 19 h
à la Salle du Parvis
987, rue du Conseil à Sherbrooke

N'hésitez pas à poser votre candidature à un poste d'administrateur au conseil d'administration
(voir la liste des postes en élection en page 2).

Au plaisir de vous y rencontrer !

S'il vous plaît, veuillez confirmer votre présence à l'Assemblée générale annuelle
d'ici le 15 juin 2012 auprès de Isa Abraham au 819 564-7349.

Liste des membres du conseil d'administration et des postes en élection

Nom	Fonction	Durée du mandat	Poste en élection
¹ Richard Caron	Président	Juin 2010 à juin 2013	Non
² Gina Bergeron	Vice-présidente	Juin 2011 à juin 2014	Non
³ Jacques Duchesneau	Secrétaire-trésorier	Juin 2009 à juin 2012	Oui
⁴ Serge Caron	Administrateur	Juin 2009 à juin 2012	Oui
⁵ Pascal Cloutier Carrefour jeunesse-emploi de Sherbrooke	Administrateur	Juin 2010 à juin 2013	Non
⁶ Jean-Guy Dion	Administrateur	Juin 2011 à juin 2014	Non
⁷ Marc Drouin	Administrateur	Juin 2010 à juin 2013	Non
⁸ Michel Thibault	Administrateur	Juin 2011 à juin 2014	Non
⁹ Jean Verlez	Administrateur	Juin 2009 à juin 2012	Oui

Projet d'ordre du jour de la 26^e assemblée générale annuelle

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue du président
2. Élection d'un(e) président(e) d'assemblée et d'un(e) secrétaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 septembre 2011
5. Suites au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 septembre 2011
6. Reconnaissance bénévole
7. Rapports
 - a) Rapport de la présidence
 - b) Rapport annuel 2011-2012
 - c) Rapport financier 2011-2012
8. Nomination des auditeurs indépendants pour l'année 2012-2013
9. Élection des membres du conseil d'administration
10. Présentation du *Plan d'action 2012-2013*
11. Divers
12. Levée de l'assemblée

Rôles et responsabilités attendus des administrateurs

Souvent, avant de soumettre leur candidature, les personnes intéressées se demandent quels sont les rôles et responsabilités qu'elles devront assumer à titre d'administrateur. Afin d'éclairer la prise de décision, voici les principaux éléments constituant les rôles et responsabilités d'un administrateur.

Un administrateur doit :

- ✓ Agir comme mandataire de l'organisme, et non pas des membres, et ainsi mettre ses compétences au service de l'organisme.
- ✓ Jouer un rôle de fiduciaire (faire « fructifier » les avoirs de l'organisme); cela implique qu'il a un devoir d'honnêteté, de bonne foi, de loyauté, de prudence et de diligence pour remplir son rôle d'administrateur dans l'intérêt de l'organisme. Quelques exemples d'actions : assister aux réunions, s'impliquer activement, prendre des renseignements, respecter ses engagements, etc.
- ✓ Respecter les lois et règlements en vigueur, la charte et les règlements généraux de l'organisme.
- ✓ S'assurer que les livres, registres et rapports sont tenus régulièrement et, le cas échéant, transmis aux autorités.
- ✓ Mettre un soin raisonnable dans la gestion de l'organisme compte tenu de ses compétences, dans l'esprit de l'expression « agir en bon père de famille » et s'assurer d'une saine gestion administrative de l'organisme.
- ✓ Agir de bonne foi (ce qui peut contribuer à minimiser le nombre de poursuites éventuelles).
- ✓ Inscrire sa dissidence, au moment du vote, s'il ne veut pas s'associer à une décision du CA.
- ✓ Agir dans l'intérêt de l'organisme.
- ✓ Faire primer les intérêts de l'organisme avant ses intérêts personnels.
- ✓ Éviter les abus de pouvoir et respecter les objets inscrits à la charte de l'organisme.
- ✓ Signaler les conflits d'intérêts (réels ou potentiels) lors des réunions du CA ou de l'AGA. Le conflit d'intérêts peut être d'ordre économique, moral, intellectuel, etc.

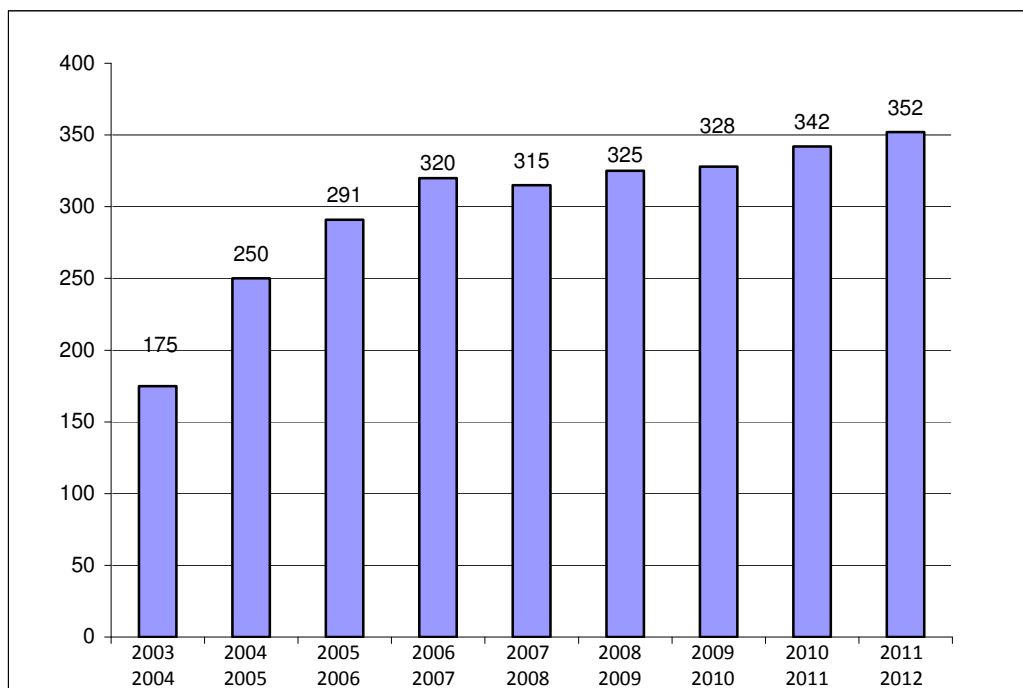
Le membership, un geste d'engagement !

Au cours des 9 dernières années, le membership a fortement progressé et nous en sommes très heureux. Qu'une personne prenne de son temps pour remplir le formulaire et nous le retourner, c'est un signe d'engagement envers la prévention du suicide en Estrie. C'est une façon de nous dire, continuez votre travail, il est important et nous y croyons.

Merci d'être avec nous et de croire que :

*La vie...
c'est pour la vie*

L'évolution du membership de 2003 à 2012



MRC	CATÉGORIE DE MEMBRES				TOTAL
	Junior	Senior	Corporatif	Honoraire	
Sherbrooke		147	66	5	218
Coaticook		7	16		23
Memphrémagog		21	9	2	32
Le Val-Saint-François		8	7		15
Le Haut-Saint-François		10	9		19
Le Granit		4	14		18
Les Sources		3	1		4
Hors région	2	19	2		23
Total membres	2	219	124	7	352

CATÉGORIES DE MEMBRES

JUNIOR - Toute personne âgée de moins de 18 ans. Cette catégorie de membre n'a pas droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

SENIOR - Toute personne âgée de 18 ans et plus. Ce membre a droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

CORPORATIF - Toute organisation ou corporation. Ce membre a droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

HONORAIRE - Les membres honoraires sont des personnes rattachées ou non à la corporation, qui ont exercé ou qui exercent une influence particulière sur l'atteinte des buts de la corporation. Ce membre a droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle. ♦